



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 385-2025 AUTORISANT LE REMPLACEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE COWANSVILLE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 13 janvier 2025, le Conseil du Village d'Abercorn a adopté le Règlement numéro 385-2025 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Cowansville.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente portant sur le remplacement de l'entente de cour commune en vigueur et de désigner les signataires.

Ce règlement est disponible à mon bureau situé au 10, rue des Églises Ouest, à Abercorn aux jours et heures normales d'ouverture, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance. Il est également disponible sur le site Internet du Village au www.abercorn.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Abercorn, ce 24 février 2025

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier par intérim